Herbe et Fourrages

BULLETIN 17

28-juin-21				
Station automatique météo-France	somme des températures en °C base 1er février	niveau de remplissage des Réserves Utiles en eau		
		sol RU 45 mm	sol RU 75 mm	Nombre de jours de pousse permis sans stress hydrique
AUBUSSON	1410	93%	96%	6 à 12
AUZANCES	1357	93%	96%	6 à 12
BENEVENT	1555	48%	35%	5 à 6
BOURGANEUF	1496	94%	76%	6 à 11
BOUSSAC	1465	93%	70%	6 à 11
CHAMBONCHARD	1485	92%	82%	6 à 11
LA COURTINE	1222	94%	96%	6 à 12
FELLETIN	1429	93%	96%	6 à 12
GENOUILLAC	1495	81%	49%	6 à 9
GENTIOUX	1287	94%	97%	6 à 12
LA SOUTERRAINE	1595	94%	71%	6 à 11
SAINT LOUP	1464	93%	96%	6 à 12

De l'herbe disponible à la pâture

La pousse de l'herbe de la semaine dernière a été mesurée à 59 kg de MS/ jour sur les prairies permanentes pâturées au lycée d'Ahun

Grâce aux précipitations de la fin du mois de juin, la pousse de l'herbe est importante et va perdurer au minimum toute la semaine prochaine. La meilleure façon de valoriser ce fourrage de qualité consiste à continuer de pratiquer le pâturage tournant en veillant à sortir les lots des paddocks quand la couleur de la prairie est encore vert clair. Cette précaution favorise la repousse pour le cycle de pâturage suivant.

Des regains fauchés entre 40 et 55 jours après la première coupe

Le meilleur rapport qualité/quantité des foins de regain est obtenu lorsque le délai de 40 à 55 jours de repousse est respecté.

Dès que le délai dépasse 2 mois, on observe une chute des valeurs alimentaires liée au phénomène de senescence des feuilles les plus âgées. Pour la luzerne, il est impératif de ne pas dépasser le délai de 40/45 jours afin d'obtenir de taux de matières Azotés de plus de 18%.

Cette année, la majorité des ensilages et enrubannage a débuté vers le 25 mai, les fauches « idéales » de regains devraient se réaliser à partir du 10 juillet pour les prairies multiespèces et du 4 juillet pour les luzernes.

Contact: **Hervé FEUGERE** Chambre d'Agriculture de la CREUSE 05 55 61 50 06 ou 06 60 57 30 72

herve.feugere@creuse.chambagri.fr

ENGAGEMENT DE SERVICE
SERVICES AUX AGRICULTEURS ET ACTEURS DES TERRITOIRES
REF. 221
AFNOR CERTIFICATION
www.afnor.org
Conseil-Formation

AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRES D'AGRICULTURE NOUVELLE-AQUITAINE

PRDA Nouvelle-Aquitaine, AE1 Agro-écologie
« développer l'autonomie fourragère et protéique »
avec le soutien du Conseil Régional et de l'Europe.

RÉGION Nouvelle-Aquitaine

UNION EUROPÉENNE

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION